



TERMES DE REFERENCE

**PROJET 2IG/MC PAR ETAT MEMBRE DE L'ORGANISATION
AFRICAINNE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Septembre 2019

BP. 887 Yaoundé – Cameroun Tél. : 237 222 20 57 00 Email :oapi@oapi.int site web :
www.oapi.int

Table des matières

Contexte et justification	3
1. Objectif de l'étude	4
2. Resultats attendus	5
3. Strategies.....	6
3.1 Organisation de la mission	6
3.2 Réunion de cadrage	7
3.3 Déplacement auprès de certains pays ou institutions.....	7
3.4 Réunions de restitution.....	8
4. Profil du cabinet ou de l'équipe de consultants	8
5. Durée de l'étude.....	9
6. Chronogramme des activités.....	9

Contexte et justification

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) est chargée d'assurer la protection des titres de propriété Intellectuelle de ses dix-sept (17) Etats membres et de contribuer au développement de ceux-ci.

Ces Etats, à travers divers documents, notamment la Déclaration d'Abidjan, l'Initiative de Libreville, la Déclaration de Ouagadougou et celle de Dakar ont souligné une prise en compte insuffisante de la propriété intellectuelle dans les politiques et programmes nationaux de développement de même qu'un faible niveau d'exploitation des actifs de la propriété intellectuelle.

Par ailleurs, dans la plupart des états membres de l'OAPI, il existe indéniablement des produits agricoles ou artisanaux de grande qualité avec des liens tenus avec leur terroir et les acteurs de ce terroir. Cependant ces produits sont le plus souvent issus des zones rurales dans lesquelles les stratégies commerciales de mise en valeur du potentiel commercial de ces produits est inexistant, voir méconnu.

C'est pour apporter des solutions de labellisation adaptées à ce contexte que l'OAPI a mis au cœur de sa politique, notamment à travers son plan stratégique 2018-2022, la promotion des produits du terroir à travers les indications géographiques et les marques collectives.

Il convient de relever que cette détermination part des acquis antérieurs, notamment celui du Projet d'Appui à la Mise en Place des Indications Géographiques (PAMPIG) (2009-2012). Projet administré par l'OAPI, sous financement de l'Agence Française de Développement (AFD). A l'issue de cette première phase, trois IG ont été enregistrées : Le café Ziama-Macenta (Guinée-Conakry), le poivre de Penja (Cameroun), le miel blanc d'Oku (Cameroun). La deuxième phase du projet PAMPIG (2017-2021) vise à consolider les acquis des trois indications géographiques pilotes et à appuyer au moins six nouvelles filières IG tout en renforçant les capacités techniques et d'accompagnement dans les quatre pays prioritaires du PAMPIG 2 à savoir ; le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, et la Guinée.

Au-delà de ces acquis, il y a également un contexte favorable à l'essor du commerce interafricain (Zone de Libre-échange Economique) et aux politiques publiques continentales tournées vers les IG (Stratégie continentale sur les IG et son plan d'action). En effet, il importe que les états membres de l'OAPI participent pleinement tant par la quantité que par la qualité, aux échanges commerciaux de produits locaux à valeur ajoutée. Pour y parvenir, il convient de mettre en place un plan d'action cohérent qui permette sur la base de la connaissance du potentiel en matière d'indication

géographique et marque collective de chaque pays, de rechercher des financements adéquats permettant de disposer au moins de deux IG ou marque collective par pays.

Il convient également de tenir compte du « *programme d'appui à l'enregistrement de nouvelles IG dans les Etats Membres* ». Cette initiative entamée en 2019 par l'OAPI se poursuit et fait face à la contrainte majeure de mobilisation des ressources humaines compétentes en matière d'indication géographique et de marques collectives dans certains de nos Etats, de même qu'aux ressources financières liées à cet accompagnement.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la présente initiative, 2IG/MC par état membre de l'Organisation Africaine de la propriété Intellectuelle, qui ambitionne d'identifier les actions à mener par pays pour l'enregistrement et/ou la pérennisation des indications géographiques et marques collectives à valeur ajoutée, avec le soutien des autorités locales et des bailleurs de fonds

1. Objectif de l'étude

Objectif général : l'objectif général de cette étude est de permettre à l'OAPI de disposer d'un portefeuille de projets permettant d'accompagner ses Etats membres dans la promotion des produits de terroir de qualité en indication géographique ou marque collective.

Objectif(s) spécifique(s) :

De façon spécifique il sera question de :

- **Objectif spécifique 1:** Evaluer et mettre en lumière les caractéristiques et le potentiel de produits à accompagner comme indication géographique ou marque collective dans chacun des états membres de l'OAPI
- **Objectif spécifique 2:** Identifier les atouts et les défis rencontrés par les filières(organisation collective, respect des standards, risque environnemental, risque institutionnel etc.) des deux produits prioritaires qui auront été identifiés tout en montrant l'impact qu'aurait l'IG ou la MC sur ces derniers.
- **Objectif spécifique 3:** Formuler les plans d'actions des produits prioritaires retenus et évaluer le cout de l'accompagnement nécessaire pour leur

reconnaissance comme indication géographique ou marque collective pérenne

- **Objectif spécifique 4:** Identifier la stratégie de financement à mettre en place avec les partenaires internationaux, les bailleurs de fonds et les initiatives nationales d'accompagnement nationales, pour les produits prioritaires retenus.
- **Objectif spécifique 5:** Assurer la promotion de ce portefeuille de projets auprès des bailleurs de fonds , afin d'en lever des fonds de financement .

2. Resultats attendus

Le consultant devra proposer pour chacun des pays , un rapport comprenant :

- ✓ une introduction générale ;
- ✓ Le contexte social, politique et institutionnel du pays notamment les politiques et initiatives en faveur des IG ou MC dans les pays concernés ;
- ✓ une méthodologie et une grille de notation des produits, de même qu'un argumentaire concernant les produits retenus ;
- ✓ une fiche-produit comprenant les rubriques pertinentes de l'analyse du potentiel des deux principaux produits retenus par pays (spécificité, valeur économique, valeur culturelle, valeur politique)
- ✓ un argumentaire justifiant le type d'appui nécessaire par produit, suivant son niveau de maturité (identification, enregistrement, organisation, gouvernance, pérennisation etc)
- ✓ une feuille de route (ou plan d'actions) proposant les activités permettant d'accompagner le produit à l'enregistrement par filières en indication géographique ou marque collective . Cette partie peut comporter une ouverture sur des solutions innovantes et adaptées au contexte particuliers (ex : enregistrement de marques, mise en place de label éco-responsables, état des besoins en formation, intérêt à protéger les produits dans des pays tiers, adhésion à des mécanismes internationaux de protection, etc.)
- ✓ une évaluation financière des actions proposées, ainsi que les options de financement proposées ;
- ✓ une cartographie des bailleurs de fonds possible pour le portefeuille de projets d'accompagnement élaboré ;
- ✓ la synthèse des réunions d'approche pour lever de fonds avec lesdits bailleur et leurs propositions éventuelles ;
- ✓ les données bibliographiques utilisées.
- ✓ un résumé de cinq (5) pages dudit rapport.

3. Strategies

Pour atteindre les objectifs susvisés, le consultant (Cabinet/Bureau d'étude) chargé de l'étude devra notamment :

- Constituer une équipe multidisciplinaire en fonction de la spécificité de l'étude ;
- S'appuyer sur un expert local chargé de lui transmettre des informations bibliographiques, techniques qui lui seraient inaccessibles autrement ;
- Collecter des données auprès de personnes ressources (Structure Nationale de Liaison, partenaires techniques et financiers) ;
- Collecter des données sur la base de la littérature grise, électroniques et autres documentations diffusées ;
- S'appuyer pour les analyser sur la définition des IG et des marques collectives selon l'Accord de Bangui ;
- S'appuyer sur une cartographie des bailleurs de fonds des projets de cette nature dans le monde ;
- S'appuyer sur une connaissance des filières économiques et sociales qui bénéficient de l'accompagnement étatique dans chaque pays en fonction des priorités gouvernementales.

Pour ce faire, il devra :

- Explorer les travaux menés dans les pays accompagnés dans le cadre du PAMPIG et de l'accompagnement sur les questions similaires par l'OAPI ou des partenaires ;
- Effectuer l'inventaire et la caractérisation de produits potentiels pour chaque pays ne faisant pas partie du premier groupe susmentionné ;
- Identifier les parties prenantes intéressées aux IG et MC (publiques et privées) et proposer une analyse de l'existant et des lacunes.
- Mener l'analyse des produits par rapport aux critères de la définition des IG et des marques collectives ;
- Définir une méthodologie permettant de proposer une classification argumentée des produits présélectionnés.
- Pour chaque produit retenu dans la classification, explorer deux ou trois pistes de financement activables dans la sphère publique ou privée et en définir les plans d'action d'accompagnement.
- Veiller à ce que les solutions proposées soient compatibles avec les politiques publiques existantes au niveau national et le cas échéant régional ou continental.
- Faire valider chaque proposition des produits identifiés et le plan d'action d'accompagnement dans chaque pays concerné par les acteurs locaux, dans le souci d'appropriation et d'implication dans la démarche.

3.1 Organisation de la mission

D'une manière opérationnelle, une équipe en charge du suivi de l'exécution de l'étude sera mise en place au niveau de l'OAPI et sera coordonnée par la Direction des marques et autres signes distinctifs.

Au début de l'étude, le prestataire devra produire une liste préliminaire de produits, une proposition de méthodologie pour l'étude et un calendrier de travail couvrant les différentes activités prévues ci-dessus. Ces documents devront être validés par la Direction générale de l'OAPI.

Par la suite, il aura l'obligation de produire un rapport mensuel montrant les progrès réalisés dans l'exécution de la mission. Le prestataire tiendra des séances de travail régulières avec l'équipe de suivi pour produire les résultats intermédiaires et les faire valider au fur et à mesure. Un projet de rapport sera produit. Ce projet fera ensuite l'objet d'amendements et observations par la Direction générale de l'OAPI.

Le prestataire produira chaque fois un document d'étape comprenant les amendements de toutes les parties prenantes en trois exemplaires ainsi qu'une version électronique.

3.2 Réunion de cadrage

Au démarrage de la mission, une réunion de cadrage sera organisée au siège de l'OAPI entre le consultant et l'OAPI afin de permettre notamment une mise à niveau des informations, une compréhension identique des termes de références et des résultats attendus. Cette réunion permettra en outre de clarifier, si nécessaire, les attentes de chacun vis-à-vis des objectifs de l'étude.

3.3 Déplacement auprès de certains pays ou institutions

Le consultant devra, dans le cadre de l'exécution de sa mission, se déplacer auprès de chaque pays et notamment de certaines institutions nationales ou internationales intéressées aux indications géographiques et marques collectives afin de recueillir leurs avis, conseils, attentes, informations, etc.

Cette mission devra intervenir après la production du premier rapport à l'OAPI. Ce rapport sera produit en même temps qu'un calendrier justifiant les rencontres prévues dans la mission de terrain et les points à éclaircir. Toutefois, ces divers déplacements doivent recevoir au préalable l'approbation de l'OAPI et mandat doit être donné au Consultant dans ce cadre. Il pourrait être assisté dans ce cas par les responsables des Structures Nationales de Liaison de l'OAPI.

La mission de terrain pour chaque pays se déroulera sur une période allant de trois (03) à dix (10) jours ouvrables, en fonction de l'information recherchée et des personnes à rencontrer. Elle consistera à collecter des données supplémentaires pour parfaire l'analyse des données déjà consignées dans le premier rapport sur les produits candidats.

Il est important que le choix des produits à accompagner par pays, fasse l'objet d'un dialogue inclusif avec les parties prenantes concernées (administrations, politiques, producteurs, transformateurs, facilitateurs, commerçants, financiers, etc.).

Il est donc prévu dix-sept (17) déplacements soit un déplacement par pays afin d'élaborer le rapport avec un souci d'adapter les résultats aux réalités particulières du pays.

3.4 Réunions de restitution

Sept mois après le début de la mission, une réunion de restitution sera organisée au siège de l'OAPI. Au cours de cette réunion, le consultant présentera ses projets de rapport finaux pour chaque pays.

Tout au long de l'étude le consultant tiendra des réunions mensuelles de suivi et évaluation des progrès avec l'équipe de suivi de l'étude de l'OAPI.

A l'issue de cette réunion, le consultant remettra, au plus tard dans les deux mois qui suivent la réunion de restitution, la version finale du rapport en cinq (5) exemplaires¹ sous version papier accompagnée d'une version électronique.

4. Profil du cabinet ou de l'équipe de consultants

L'Equipe de consultants ou le cabinet doit avoir une expérience solide et continue d'au moins huit (08) ans dans le domaine de la labellisation des produits de terroirs, notamment en indications géographiques ou marques collectives. Il doit avoir une bonne connaissance du système OAPI de même que les enjeux et des stratégies de développement de ses Etats membres. Il doit avoir mené des missions de terrain dans ce domaine dans les pays de l'OAPI et avoir déjà réalisé au moins une (01) étude similaire.

⇒ Le consultant principal (Chef de Mission) doit être titulaire d'un diplôme BAC+5 au moins

- Il doit disposer d'une expérience avérée de la labellisation des produits de terroirs, notamment en indications géographiques ou marques collectives ;
- avoir au moins huit (08) ans d'expériences professionnelles dont 5 ans dans le domaine de compétence de la consultation, avoir une bonne connaissance de la problématique ;
- avoir une bonne expérience dans la mise en relation de partenaires techniques et financiers dans les projets de cette nature ;
- faire preuve d'une bonne capacité de coordination et avoir de l'expérience en matière de travail en équipe, avoir une bonne capacité de rédaction, de synthèse et apte à présenter des documents de qualité

¹ Les exemplaires seront remis pour étude au Directeur Général de l'OAPI, à la Directrice de la prospective et de la coopération, à la Direction des marques et des signes distinctifs, à la Structure Nationale de Liaison et au Comité Consultatif de la Stratégie continentale des Indications Géographiques.

⇒ Le cabinet ou l'équipe de consultants doit inclure dans son équipe toute compétence lui permettant d'appréhender les questions liées aux spécificités de ce projet notamment :

- Un expert financier : ayant une expérience (4 ans au moins) en évaluation financière des projets et mobilisation des bailleurs de fonds ;
- Un agroéconomiste : ayant une bonne expérience (4 ans au moins) et maîtrise de l'organisation des groupement, structuration des économies agricoles et du montage de projets de valorisation des produits agricoles.

Il pourra pour atteindre ses objectifs s'attacher les services d'experts locaux de façon ponctuelle, le cas échéant.

Le Prestataire fournira les curricula vitae des personnes constituant l'équipe avec des pièces justificatives des expériences y relatives.

5. Durée de l'étude

La durée totale de l'étude est de 12 mois Cependant, un premier projet d'étude doit être remis au troisième (3^{ème}), quatrième (4^{ème}), cinquième (5^{ème}), sixième (6^{ème}) et, le cas échéant, septième (7^{ème}) mois – chaque livrable susmentionné correspondant à une zone différente et ce conformément au chronogramme ci-dessous.

6. Chronogramme des activités

Livrables	MOIS											
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Liste préliminaire, méthodologie de l'étude pour le pays Zone 1												
Calendrier de l'étude du pays Zone 1												
Réunion de cadrage avec OAPI pays Zone 1												
1 ^{er} Rapport mensuel pays Zone 1 et calendrier de la mission de terrain pays Zone 1												
Mission de terrain pays Zone 1												
Rapport final pays Zone 1												
Réunion de restitution pour zone 1												
Liste préliminaire, méthodologie de l'étude pour pays Zone 2												
Calendrier de l'étude du pays Zone 2												
Réunion de cadrage avec OAPI pays Zone 2												

1 ^{er} Rapport mensuel pays Zone 2 et calendrier de la mission de terrain pays Zone 2												
Mission de terrain pays Zone 2												
Rapport final pays Zone 2												
Réunion de restitution zone 2												
Liste préliminaire, méthodologie de l'étude pour le pays Zone 3												
Calendrier de l'étude du pays Zone 3												
Réunion de cadrage avec OAPI pays Zone 3												
1 ^{er} Rapport mensuel pays Zone 3 et calendrier de la mission de terrain pays Zone 3												
Mission de terrain pays Zone 3												
Rapport final pays Zone 3												
Réunion de restitution zone 3												
Liste préliminaire, méthodologie de l'étude pour le pays Zone 4												
Calendrier de l'étude du pays Zone 4												
Réunion de cadrage avec OAPI pays Zone 4												
1 ^{er} Rapport mensuel pays Zone 4 et calendrier de la mission de terrain pays Zone 4												
Mission de terrain pays Zone 4												
Rapport final pays Zone 4												
Réunion de restitution zone 4												
Liste préliminaire, méthodologie de l'étude pour le pays Zone 5												
Calendrier de l'étude du pays Zone 5												
Réunion de cadrage avec OAPI pays Zone 5												
1 ^{er} Rapport mensuel pays Zone 5 et calendrier de la mission de terrain pays Zone 5												
Mission de terrain pays Zone 5												
Rapport final pays Zone 5												
Réunion de restitution pays Zone 5												
Version provisoire de rapport et de portefeuille de projets												

Missions de mobilisation de bailleurs de fonds													
Version finale du rapport et du portefeuille de projets													

7. Les livrables

Le consultant livrera une série de livrables composés de :

- Un rapport de démarrage de la mission comprenant : le résumé de la revue documentaire du contexte de l'étude effectué, la compréhension de la mission, la méthodologie d'action et le calendrier d'exécution ;
- Cinq rapports intermédiaires à raison d'un rapport par zone contenant un rapport par pays, présenté suivant les composantes de résultats rappelés au point 2 des présents TDR ;
- Un rapport général provisoire, contenant le portefeuille de projets, la liste de bailleurs mobilisés et leurs engagements, de même que le résumé de la mission de mobilisation des bailleurs ;
- Un rapport définitif, de même qu'un résumé de l'étude et les projets y afférents.

Chaque livrable fera l'objet d'une réunion de validation avec l'équipé de projet de suivi de la mission mise en place à l'OAPI, par tout moyen faisant foi.

8. Modalités de réponse du consultant à l'appel à proposition

Le consultant est invité à répondre à cet appel à proposition en précisant :

1. La façon dont il comprend les TDR et objectifs fixés à cette prestation ;
2. La démarche, les activités et les méthodes qu'il se propose de mobiliser pour réaliser cette prestation et parvenir aux objectifs et livrables fixés par les TDR ;
3. Le calendrier de réalisation des différentes activités proposées et la durée en homme/jour de ces différentes activités ;
4. Le budget proposé pour la réalisation des différentes activités et dépenses à réaliser dans le cadre de cette prestation. Ce budget sera détaillé autant que de besoin pour permettre à l'OAPI d'avoir une vision claire et précise du coût des différentes activités et dépenses proposées.

La réponse du prestataire/consultant devra parvenir à l'OAPI les offres devront parvenir à l'adresse : OAPI, Place de la préfecture Nlongkak, B.P. 887 Yaoundé – Cameroun, Tél : +237 222 20 57 00 au plus tard le 30 septembre 2020.

9. Critères d'évaluation

L'examen des critères d'évaluation va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des termes de références.

L'OAPI choisira librement l'offre du prestataire qui lui paraîtra la meilleure au regard des critères ci-après :

N°	Critères	Note
1	Présentation générale de l'offre	/5
2	Compréhension des objectifs de la mission	/20
3	Références professionnelles du soumissionnaire et de son personnel clé le cas échéant	/40
4	Eléments du coût (conditions et facilités de paiement)	/30
5	Chronogramme de la mission	/5
	TOTAL	/100